

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALENCIN  
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, sous la présidence de Monsieur le Maire, Robert PARISET.

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	17/11/2015
Présents :	19	Date d'affichage :	17/11/2015
Votants :	21	Date de publication	27/11/2015

**PRESENTS :** M Robert PARISET – Mme Félicie CLAUDIN – M Bernard JULLIEN – Mme Audrey JULLIEN – Mme Marie DALMAS – M Christian TERSIGNI – Mme Annie-France ATTARD – M Martial AUJOLAS – M Georges BERNARD – M Régis BONNOT – Mme Véronique CONTY – Mme Vanessa DEVAUX – M Jean FOULIER – Mme Katia GOMES – Mme Maryline REVOLAT – M Pierre SERTIER – M Christophe SOULIER – M François ARPAIA – Mme Andrée VACHER

**Absents :** M Philippe PORTAL

**Excusés :** Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX - M Patrick FARAULT – M Jean-Louis CIANFARANI donne procuration à M Martial AUJOLAS

Monsieur Christian TERSIGNI a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00**

Approbation à l'unanimité du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 Octobre 2015.

N° 02	<b><u>Délibération n° 2015-106</u></b>	<b>Décision prise en vertu d'une délégation de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales</b> <i>Attribution du Marché de mise en séparatif d'une partie du réseau d'assainissement et de renforcement de la conduite d'eau potable</i>
-------	--	--

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du contenu de la décision n°2015-011 par laquelle il a été décidé de retenir la candidature du groupement GUILLAUD TP/MOULIN TP pour la réalisation des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et renforcement de la conduite d'eau potable

Tranche Ferme :	417 389,00 € HT	500 866,80 € TTC
Tranche conditionnelle 1 :	109 513,00 € HT	131 415,60 € TTC
Tranche conditionnelle 2	88 652,00 € HT	106 382,40 € TTC
Tranche conditionnelle 3	166 913,00 € HT	200 295,60 € TTC

N° 03	<b><u>Délibération n° 2015-107</u></b>	<b>Décision prise en vertu d'une délégation de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales</b> <i>Marché Réhabilitation du Foyer Montagnon et Mise en accessibilité Lot 5 Serrurerie Avenant n°1</i>
-------	--	--

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du contenu de la décision n°2015-012 par laquelle il a été décidé de prendre en compte l'avenant n°1 d'un montant de 125,00 € HT portant le marché de 11 739,00 € HT à 11 864,00 € HT.

Arrivée de M Patrick FARAULT à 19h15

N° 04	<u>Délibération n° 2015-108</u>	<b>Décision prise en vertu d'une délégation de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales</b> <i>Marché Réhabilitation du Foyer Montagnon et Mise en accessibilité</i> <i>Lot 9 « Monte-charge PMR » Avenant n°1</i>
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du contenu de la décision n°2015-013 par laquelle il a été décidé de prendre en compte l'avenant n°1 d'un montant de 450,00 € HT portant le marché de 10 400,00 € HT à 10 855,00 € HT.

N° 05	<u>Délibération n° 2015-109</u>	<b>Décision prise en vertu d'une délégation de l'article L2122-22 du CGCT</b> <i>Marché «Réhabilitation du Foyer Montagnon et Mise en accessibilité »</i> <i>Lot n° 6« Plâtrerie Peinture » Avenant n°1</i>
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du contenu de la décision n°2015-014 par laquelle il a été décidé de prendre en compte l'avenant n°1 d'un montant de - 9,96 € HT portant le marché de 11 506,73 € HT à 11 496,77 € HT.

N° 06	<u>Délibération n° 2015-110</u>	<b>Décision prise en vertu d'une délégation de l'article L2122-22 du CGCT</b> <i>Marché «Réhabilitation du Foyer Montagnon et Mise en accessibilité »</i> <i>Lot n° 2« Etanchéité - Zinguerie » Avenant n°1</i>
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du contenu de la décision n°2015-015 par laquelle il a été décidé de prendre en compte l'avenant n°1 d'un montant de - 9 222,50 € HT portant le marché de 32 347,18 € HT à 23 124,68 € HT.

N° 07	<u>Délibération n° 2015-111</u>	<b>Travaux aménagements sécuritaires</b> <b>RD 53 dite Route de Lyon</b> <b>Secteur du Stade</b> <b>Demande de subvention au titre de la DETR 2016</b>
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'**unanimité**, la réalisation des travaux de voirie de la tranche du stade dont le plan de financement serait le suivant

<b>Tronçon 2016</b>			
<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes HT</b>	
Travaux + maîtrise d'œuvre	304 970 €	Autofinancement et/emprunt	153 976 €
		Subvention CG (30% du montant HT plafonné à 300 000 €)	90 000€
		DETR	60 994 €
<b>TOTAL</b>	<b>304 970 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>304 970 €</b>

Et **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2016 auprès des services de la sous-préfecture.

N° 08	<u>Délibération n° 2015-112</u>	<b>Modification du règlement intérieur du service de garderie périscolaire</b>
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'**unanimité** la modification du règlement intérieur du service de la garderie périscolaire afin de prendre en compte les retards des parents.

Le règlement sera complété comme suit :

« En cas de retard supérieur à 15mn des parents à 11h30 et 16h30 ainsi qu'après les APC, l'enfant sera conduit par l'enseignant dans la cour le midi (ou en garderie le mercredi) et en garderie le soir. Les parents devront s'acquitter d'un montant de 4€ correspondant au prix d'un ticket pour garderie exceptionnelle »

N° 09	<u>Délibération n° 2015-113</u>	Service de l'assainissement Tarifs 2016
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal, par **18 Voix POUR 3 Voix CONTRE** (M François ARPAIA, M Jean FOULIER, Mme Vanessa DEVAUX) 0 Abstention **APPROUVE** les tarifs suivants, à compter du 01/01/2016 pour le service de l'assainissement :

- Part fixe (abonnement) d'un montant de 10,00 € HT/An
- Part communale de la redevance assainissement à 0,89€ HT/m3

N° 10	<u>Délibération n° 2015-114</u>	Service de l'eau potable Tarifs 2016
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal, par **18 Voix POUR 3 Voix CONTRE** (M François ARPAIA, M Jean FOULIER, Mme Vanessa DEVAUX) **APPROUVE** les tarifs suivants, à compter du 01/01/2016 pour le service de l'eau potable :

- Part fixe (abonnement) d'un montant de 10,00 € HT/An
- Part communale de la redevance eau potable à 0,71€ HT/m3

N° 11	<u>Délibération n° 2015-115</u>	Elaboration du Bulletin municipal 2016 Fixation des tarifs des encarts publicitaires
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal, par **20 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 1 Abstention** (Mme Vanessa DEVAUX) **APPROUVE** les tarifs des encarts publicitaires applicables dès l'élaboration du bulletin 2016

Format	Prix TTC
1/8 de page (l. 90 mn x h 60 mn)	90 €
1/3 de page (l.90 mn x h 130 mn)	180 €
1/2 page A4	380 €
A4	450 €
Page A4 – 2 <sup>ème</sup> de couverture	550 €
Page A4 – 3 <sup>ème</sup> de couverture	500 €
Page A4 – 4 <sup>ème</sup> de couverture	700 €
Encarts sur plan de ville	250 €

N° 12	<u>Délibération n° 2015-160</u>	Acquisition foncière pour aménagement de voirie Secteur Lafayette
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal, par

- **20 Voix POUR - 0 Voix CONTRE - 1 ABSTENTION (M Jean FOULIER)**

- ↓ **APPROUVE** le projet d'acquisition à l'euro symbolique d'une emprise de 12 m2 sur la propriété des époux CARNEVALE pour permettre la réalisation d'un trottoir le long de la Route de Lafayette aux abords du carrefour.
- ↓ **CHARGE** Monsieur le Maire des formalités administratives rendues nécessaires
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir

N° 13	<u>Délibération n° 2015-117</u>	Indemnité d'administration et de technicité Instauration au bénéfice des Adjoints Administratifs et fixation d'un coefficient de majoration
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal, par **20 Voix POUR, 1 Voix CONTRE (M Jean FOULIER) et 0 Abstention**

- ⚡ **APPROUVE** l'instauration de l'IAT au bénéfice des agents relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs
- ⚡ **FIXE** le coefficient de majoration comme suit :

Crédit global : montant moyen annuel fixé par arrêté ministériel X coefficient de majoration déterminé par la collectivité (compris entre 0 et 8) X nombre d'agents relevant du cadre d'emploi concerné

Cadre d'emploi	Coefficient de Majoration
Adjoint administratif	5
Agent de police municipale	3

- ⚡ **APPROUVE** le versement mensuel de cette indemnité d'administration et de technicité
- ⚡ **DIT** que les autres dispositions de la délibération du 7 septembre 2015 restent applicables

N° 14	<u>Délibération n° 2015-118</u>	<b>Budget eau Potable</b> <b>Adoption anticipée de crédits d'investissement pour 2016</b>
-------	---------------------------------	--

Afin de permettre la continuité du service de l'eau potable et le paiement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2016, le Conseil municipal, par **18 Voix POUR - 1 Voix CONTRE (M François ARPAIA) - 2 Abstentions (M Jean FOULIER, Mme Vanessa DEVAUX)**

- ⚡ **APPROUVE** l'adoption anticipée des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2015 afin de permettre le paiement des dépenses d'investissement en 2016 comme suit :

CHAPITRE	Crédits 2015	Autorisations 2016
20 immobilisations incorporelles	21 019.00 €	5 254 €
21- immobilisations corporelles	75 037,52 €	18 759 €

N° 15	<u>Délibération n° 2015-119</u>	<b>Budget assainissement</b> <b>Adoption anticipée de crédits d'investissement pour 2016</b>
-------	---------------------------------	---

Afin de permettre la continuité du service de l'assainissement et le paiement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2016, le Conseil municipal, par **18 Voix POUR - 1 Voix CONTRE (M François ARPAIA) - 2 Abstentions (M Jean FOULIER, Mme Vanessa DEVAUX)**

- ⚡ **APPROUVE** l'adoption anticipée des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2015 afin de permettre le paiement des dépenses d'investissement en 2016 comme suit :

CHAPITRE	Crédits 2015	Autorisations 2016
20 Immobilisations incorporelles	63 929.00 €	15 982.00 €
21 Immobilisations corporelles	271 000.00 €	67 750.00 €

N° 16	<u>Délibération n° 2015-120</u>	<b>Budget de la commune</b> <b>Adoption anticipée de crédits d'investissement pour 2016</b>
-------	---------------------------------	--

Afin de permettre la continuité du service et le paiement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2016, le Conseil municipal, par **18 Voix POUR - 1 Voix CONTRE (M François ARPAIA) - 2 Abstentions (M Jean FOULIER, Mme Vanessa DEVAUX)**

- ⚡ **APPROUVE** l'adoption anticipée des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2015 afin de permettre le paiement des dépenses d'investissement en 2016 comme suit :

CHAPITRE	Crédits 2015	Autorisations 2016
16 Emprunt et dettes assimilées	66 168.00 €	16 542.00 €
20 Immobilisations incorporelles	37 452.00 €	9 363.00 €
21 Immobilisations corporelles	973 426.10 €	243 356.52 €

N° 17	<u>Délibération n° 2015-121</u>	<b>Budget Principal Décision modificative n°3</b>
-------	---------------------------------	---

Afin de permettre

-les travaux d'étanchéité de la toiture du Foyer Montagnon, la poursuite de la réorganisation informatique au sein de la Mairie, d'ajuster les crédits inscrits pour la rémunération des agents

Le Conseil Municipal, par, **18 Voix POUR - 3 Voix CONTRE (M François ARPAIA, M Jean FOULIER, Mme Vanessa DEVAUX) - 0 Abstention**

🗳️ **DECIDE** d'ajuster le budget de la Commune comme suit

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

Article et ou Opération	En diminution	En augmentation
022 dépenses imprévues	9 600,00 € €	
6413 : personnel non titulaires		3 900,00 €
6451 cotisations à l'URSSAF		3 500,00 €
6453 Cotisation aux caisses de retraite		1 500,00 €
6454 Cotisations aux ASSEDIC		700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 600,00 €</b>	<b>9 600,00 €</b>

### Section d'investissement

#### Dépenses

Article et ou Opération	En diminution	En augmentation
020 dépenses imprévues	4 700 €	
Op 112 : matériel informatique et mobilier mairie Art 2051 : Concessions et droits similaires		4 700 €
Op 136 : Foyer Montagnon Art 2313 : Constructions Article 2135 : Install géné, agencements, aménag constructions	9 200 €	9 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 900 €</b>	<b>13 900 €</b>

N° 18	<u>Délibération n° 2015-122</u>	<b>Schéma de mutualisation – Avis du Conseil Municipal</b>
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'**unanimité** le projet de schéma de mutualisation élaboré par la communauté de Communes des collines du Nord Dauphiné.

Levée de la séance 21h00

Le Maire, Robert PARISSET